

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

### Terminologie juridique allemande (4DR1048)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
<b>Bachelor en droit</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	3
<b>Bachelor en droit accéléré</b>	<b>Cours: 2 ph</b>	Voir ci-dessous	3

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

#### Période d'enseignement:

- Semestre Printemps

#### Equipe enseignante

MEIER Niklaus, Chargé d'enseignement.

#### Contenu

Le cours est basé sur la lecture et la rédaction de textes juridiques en allemand ainsi que d'exercices liés au vocabulaire et à la grammaire. La majeure partie de la jurisprudence et de la doctrine suisses étant rédigée en allemand, il est primordial pour tout juriste romand d'acquérir une bonne connaissance de l'allemand juridique. Le cours implique un important travail personnel de la part de l'étudiant-e.

#### Forme de l'évaluation

Examen écrit de 2 heures, sans documentation (y compris : sans dictionnaires) et sans outils électroniques connectés (ordinateur, téléphone, etc.), basé sur le contenu du cours et de l'ouvrage « Terminologie juridique allemande ».

#### Documentation

N. Meier, Terminologie juridique allemande, Helbing Lichtenhahn, Bâle 2019.

#### Pré-requis

Niveau d'allemand d'un-e élève ayant fait sa maturité en Suisse romande.

#### Forme de l'enseignement

Cours interactif, basé sur la lecture, la discussion, la compréhension orale et l'écrit.

**Dispositions spéciales pour les étudiant-e-s sans connaissances suffisantes en allemand** : les étudiant-e-s qui ont fait une maturité sans allemand, ou qui, en raison du régime scolaire dont elles ou ils ont bénéficié, ne disposent pas d'un niveau d'allemand équivalent à celui exigé de la part d'un-e élève ayant fait sa maturité en Suisse romande, peuvent se faire dispenser du cours régulier et s'inscrire à un cours spécial organisé par le Centre de langues de l'Université de Neuchâtel (CdL). Cela concerne en général des tessinois-e-s ou romand-e-s qui n'ont pas eu d'allemand au lycée, les étudiant-e-s qui ont eu une maturité professionnelle avec passerelle sans allemand, ainsi que des étudiant-e-s qui ont fait leur scolarité à l'étranger et qui ont eu l'allemand comme troisième langue étrangère.

Pour se faire dispenser du cours régulier, une demande adressée à [niklaus.meier@unine.ch](mailto:niklaus.meier@unine.ch) est nécessaire. Une fois la dispense accordée, l'étudiant-e en question devra s'inscrire au cours du CdL. Le CdL déterminera l'horaire du cours spécial et la matière à examen.

Le cours spécial présuppose des connaissances élémentaires d'allemand (niveau A1). Les étudiant-e-s qui n'auraient aucune base en allemand sont donc obligé-e-s de se préparer à ce cours et de travailler par eux ou elles-mêmes le niveau A1, p. ex. avec les livres suivants : Motive A1, Kursbuch Lektionen 1-8 (Hueber Verlag), ISBN: 978-3-19-001880-2; Motive A1, Arbeitsbuch Lektionen 1-8 (Hueber Verlag), ISBN: 978-3-19-031880-3. Ce matériel est à leur disposition à l'Espace Multimédia d'Autoapprentissage du CdL, salle D69 du bâtiment du 1er-Mars 26.

#### Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Analyser des textes juridiques en allemand
- Rédiger des textes juridiques en allemand
- Discuter de thèmes juridiques en allemand
- Sensibiliser les étudiants à l'importance de l'allemand juridique

- Faculté de droit
- [www.unine.ch/droit](http://www.unine.ch/droit)

### **Terminologie juridique allemande (4DR1048)**

#### **Compétences transférables**

- Communiquer en allemand
- Interpréter des textes juridiques en allemand